

déportations, la nationalité des déportés pour chacune des 10 années de 1921 à 1930, et les totaux pour les 18 années fiscales 1903-20, et pour les 28 années fiscales de 1903-1930 inclusivement.

12.—Rejets d'immigrés aux ports océaniques, par causes principales et nationalités, exercices 1903-1930.

Item.	1903 à 1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	Total.
Par causes—												
Raisons de santé.....	4,995	99	60	37	130	83	40	95	104	94	78	5,815
Raisons civiles.....	8,226	854	1,023	595	862	948	226	594	215	266	243	14,052
Totaux.....	13,221	953	1,083	632	992	1,031	266	689	319	360	321	19,867
Par nationalités—												
Britannique.....	1,774	193	153	98	187	199	109	209	150	115	160	3,347
Américaine.....	287	11	7	4	6	11	—	5	2	—	8	341
Autres pays.....	11,160	749	923	530	799	821	157	475	167	245	153	16,179

13.—Déportations d'immigrés après admission, par causes principales et nationalités, exercices 1903-1930.

Item.	1903 à 1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	Total.
Par causes—												
Raisons de santé....	3,781	133	313	282	649	420	410	470	519	650	600	8,227
Devenus ch. publiq....	5,505	236	950	679	775	543	506	354	430	444	2,106	12,528
Criminalité.....	3,313	586	630	543	511	520	453	447	426	441	591	8,461
Autres causes civiles	1,090	52	105	76	93	58	189	149	257	194	107	2,370
Venus avec des déportés.....	270	37	48	52	78	145	158	165	254	235	559	2,001
Totaux.....	13,959	1,044	2,046	1,632	2,106	1,686	1,716	1,585	1,886	1,964	3,963	33,587
Par nationalités—												
Britannique.....	7,294	295	1,107	888	1,377	985	899	808	1,047	1,083	2,983	18,766
Américaine.....	3,771	616	725	520	417	321	330	351	297	294	228	7,870
Autres pays.....	2,894	133	214	224	312	380	487	426	542	587	752	6,951

Immigration juvénile. — Parmi les immigrants accueillis avec le plus de satisfaction figurent les jeunes gens des deux sexes qui ont subi un entraînement spécial dans les institutions britanniques avant de venir au Canada, les garçons ayant appris à s'acquitter des légers travaux de la ferme, et les filles familiarisées avec le service de la domesticité. A leur arrivée au Canada, les garçons sont placés dans les fermes, les filles vont indifféremment à la ville ou à la campagne, mais les institutions demeurent légalement tutrices des enfants jusqu'à ce qu'ils soient devenus adultes; de plus, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur dix-neuvième année, ils sont placés sous le contrôle du directeur de l'immigration juvénile.

En vertu de l'entente de Colonisation de l'Empire Britannique, le terme "enfant" est donné à tout garçon au-dessous de 19 ans et toute fille au-dessous de 17 ans allant au Canada sous les auspices d'une organisation reconnue. Ces organisations ont bénéficié de l'Entente d'Outre-mer qui pourvoit au transport gratuit des garçons et des filles de 14 à 17 ans qui immigrent au Canada sous les auspices de ces sociétés approuvées et se destinent au travail agricole ou domestique. Les immigrants de cette catégorie comprenaient 4,033 garçons et 248 filles à la fin de l'exercice terminé le 31 mars 1930.